

Initiatives ministérielles

chants. Constatation importante à faire, la conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants découlait de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Au cours des vingt dernières années, le droit international de l'environnement s'est bonifié et son application s'est constamment étendue.

• (1240)

Le droit de l'environnement et le droit de la mer sont de plus en plus intégrés. Des notions environnementales comme le développement durable, l'approche préventive et le respect des écosystèmes doivent être appliquées à une bonne protection des pêches. La nouvelle convention de l'ONU va accélérer grandement cette intégration.

La nouvelle convention de l'ONU prévoit les cinq principaux éléments nécessaires à un système international efficace de conservation. Premièrement, le cadre international des règles doit être exécutoire légalement. La nouvelle convention de l'ONU sera légalement exécutoire. Deuxièmement, il faut prendre de bonnes mesures de conservation et de gestion. La nouvelle convention de l'ONU prévoit cela, notamment pour ce qui est de l'approche préventive.

Troisièmement, les mesures de conservation et de gestion doivent être compatibles, tant en-deça qu'au-delà de la limite des 200 milles. C'est prévu dans la nouvelle convention de l'ONU. Quatrièmement, il faut un mécanisme exécutoire et obligatoire de règlement des différends. C'est aussi prévu dans la nouvelle convention de l'ONU. Enfin, il faut prévoir des moyens de résoudre les situations où l'État du pavillon ne peut pas ou ne veut pas contenir les activités de pêche en haute mer de son bateau. C'est encore dans la nouvelle convention de l'ONU.

Voici pourquoi un système efficace de conservation exige l'application de règles en haute mer. La pêche en haute mer pose des problèmes graves et chroniques de contrôle. Dans son rapport de mars 1995 sur l'état des pêches dans le monde, la FAO cerne des problèmes de contrôle et de pollution.

Un renouveau de l'attention internationale se porte vers la pêche non autorisée et le rôle du contrôle et de la surveillance. La conservation et la gestion des pêches sont minées par une telle pêche et, faute de systèmes efficaces de contrôle et de surveillance, cela menace la survie des pêches.

La communauté internationale reconnaît en outre que la collecte et le rapport de données précises sur les prises accessoires et les poissons rejetés constituent des aspects importants du contrôle et de la surveillance, des questions qui vont retenir de plus en plus l'attention.

La façon la plus réaliste et la plus efficace de recueillir, de vérifier et de rapporter ces données passe par le contrôle accru en mer des activités de pêche.

La FAO a raison. Le contrôle en mer des activités de pêche est nécessaire pour avoir un système efficace de conservation. C'est un élément essentiel de la nouvelle convention de l'ONU.

La nouvelle convention des Nations Unies fera en sorte que les dispositions sur la pêche hauturière de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer aient l'effet qu'elles devraient avoir,

mais n'ont pas eu jusqu'à maintenant. Ensemble, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les nouvelles dispositions constitueront un cadre juridique international efficace pour le développement durable dans la pêche hauturière.

En vertu d'un tel régime, nous pourrions reconstituer les stocks chevauchants et les pêcher d'une manière durable. Cela représente un net progrès par rapport à la situation avec laquelle le Canada a été aux prises dans le passé relativement à la surpêche étrangère, aux ressources réduites, au déclin économique et aux conflits avec des États pratiquant la pêche à grande distance.

Les États responsables pratiquant la pêche lointaine comme le Japon ont tout intérêt à ce que l'on établisse un régime de conservation international efficace. Comme nous, ils devraient ratifier et mettre en oeuvre sans tarder la nouvelle convention. La mise en oeuvre de cette dernière constituera un grand progrès pour l'humanité. Ce sera un pas de géant vers le développement durable. Au Canada, elle profitera énormément aux dizaines de milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usines de transformation de poisson dans la région de l'Atlantique dont le gagne-pain et l'avenir dépendent des stocks chevauchants de morue, de flet et de turbot.

Grâce à la Loi sur les océans et à la nouvelle convention des Nations Unies, ces ressources seront un jour de nouveau abondantes. C'est avec plaisir que j'appuie le projet de loi et que j'exhorte tous les députés à faire de même afin que le projet de loi soit rapidement adopté. La Loi sur les océans oriente la politique des océans dans la bonne direction.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux d'appuyer le projet de loi sur les océans.

Ce projet de loi apporte les bonnes réponses aux questions de souveraineté qui font l'objet d'études depuis longtemps. Il aborde efficacement les questions relatives à la gestion des océans dans l'optique de l'intérêt à long terme des Canadiens.

• (1245)

Pendant longtemps, le Canada a oeuvré pour attirer l'attention du monde sur la question des océans. Pendant longtemps, le Canada a travaillé pour obtenir la reconnaissance officielle de sa souveraineté sur les océans qui le bordent et sur les ressources qu'ils contiennent.

Dans les années 50, le Canada s'est placé à l'avant-scène de la première conférence des Nations Unies sur les océans. Dans les années 60, le Canada a été l'un des plus ardents partisans de l'adoption d'une convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Au cours de la même décennie, les Canadiens ont affirmé leur souveraineté sur le passage du Nord-Ouest en adoptant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et en délimitant de nouvelles zones de pêche au large des côtes atlantique et pacifique. Au cours des années 70, nous avons déclaré unilatéralement une zone de pêche de 200 milles et une zone territoriale marine de 12 milles.

Les Canadiens sont tous au courant du succès des efforts déployés récemment par le ministre des Pêches et des Océans pour protéger de la surpêche les stocks de poisson à l'intérieur de notre zone commerciale de 200 milles et pour amener le monde à s'entendre sur des mesures de protection des stocks qui chevauchent les zones de 200 milles.